



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

CTMEN du 19 décembre 2018

Déclaration de la FNEC FP-Force Ouvrière

Mesdames, messieurs,

Les résultats des élections professionnelles ont conforté les positions de Force Ouvrière tant dans l'Éducation nationale que dans la fonction publique de l'État, où nous conservons notre première place. C'est un puissant encouragement pour faire valoir nos revendications, que ce soit en défense des garanties statutaires qu'en défense de l'école républicaine.

Venons-en à la situation. Nous ne partageons ni le diagnostic, ni les réponses apportées aux problèmes posés par le directeur de cabinet.

En effet la mobilisation des gilets jaunes a mis au centre la question de l'amélioration du pouvoir d'achat et de la nécessaire augmentation des salaires, revendication partagée par l'immense majorité des salariés.

Force est de constater que les annonces du président de la République n'apportent aucune réelle réponse à ces questions.

Il n'y a pas d'augmentation du SMIC en tant que tel : il y a fort à parier que ce qui sera donné d'une main sera repris de l'autre, financé par les contribuables et la Sécurité sociale.

Il n'y a rien sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, quasi bloqué depuis 2010, tandis que les prélèvements pour pension ont augmenté de 3,25 points auxquels s'ajoute l'augmentation de la CSG. La désindexation des retraites est maintenue et l'augmentation de la CSG sur les retraites est loin d'être supprimée pour tous.

En matière fiscale il n'y a aucune modification tant sur l'ISF que sur le CICE et les dispositifs d'exonération qui vont coûter en 2019 de l'ordre de 70 milliards d'euros par an.

Nos revendications demeurent, en particulier l'ouverture sans délai de négociations sur l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il n'y a aucune réponse aux revendications des enseignants et de la jeunesse, que ce soit sur Parcours Sup, la réforme du bac et du lycée.

Il faut beaucoup d'aveuglement pour affirmer que les réformes mises en œuvre dans l'enseignement suscitent l'adhésion des personnels : les enseignants sont las des réformes successives, qui vont toutes dans le même sens, celles de l'éclatement du cadre national de l'école de la République, et dégradent leurs conditions de travail.

Le projet de réforme statutaire de la Fonction publique, qui entre autres prévoit l'embauche massive de contractuels ne répond pas aux revendications des personnels. Il conduit à l'explosion du statut. Il en est de même concernant le projet de mise en place d'un système universel de retraites par point, dont le premier objectif est la baisse du niveau des pensions.

L'enjeu de toutes les réformes c'est bien le modèle social reposant sur des garanties collectives

nationales construit grâce aux luttes revendicatives depuis des dizaines d'année, c'est le modèle républicain reposant sur le principe d'égalité des droits sur tout le territoire national, construit grâce aux luttes revendicatives menées depuis plus d'un siècle.

Nous aborderons maintenant quelques points particuliers.

Nous voulons porter ici une protestation contre la répression à l'encontre des lycéens et la brutalité des forces de l'ordre. Chacun a en tête l'image de l'intervention policière à Mantes-la-Jolie et ce qu'elle évoque. Le ministre serait mieux inspiré d'ouvrir des discussions pour répondre à leurs revendications.

La rentrée 2019 s'annonce très difficile, notamment avec la suppression de 2 650 postes de personnels enseignants dans le secondaire pour 40 000 élèves supplémentaires et 400 postes de personnels administratifs.

Cela d'ailleurs prouve que la réforme du lycée général et celle de la voie professionnelle sont bien des réformes qui organisent des suppressions de postes. La réforme du lycée sera appliquée de manière différente d'un établissement à l'autre, tant du point de vue des spécialités qui seront ouvertes que de leur nombre.

Comment accepter que le ministère envisage que les élèves puissent suivre une spécialité dans un autre établissement que le leur, ce qui est impraticable, ou soient renvoyés vers le CNED ? Cette réforme va donc conduire à un accroissement des inégalités entre les établissements et les élèves, encore renforcées par les attendus de Parcours Sup pour l'accès aux différentes filières.

La réforme de la voie professionnelle n'est pas la nôtre, et nous condamnons le développement de l'apprentissage que ce soit en UFA, en GRETA ou ailleurs.

S'agissant des postes, nous craignons que les annonces du président de la République et leur financement se traduisent par de nouvelles suppressions de postes.

D'une part l'annonce de la mise en place d'un statut de directeur d'école, supérieur hiérarchique ne mène-t-elle pas à la suppression de nombreux postes actuels de directeurs ? La logique de suppression de postes n'est-elle pas aussi à l'œuvre avec la mise en place des 60 cités éducatives, qui non seulement organisent des fusions d'écoles mais en même temps intègrent des crèches et le périscolaire ? N'est-ce pas encore la même logique qui prévaudrait si les fusions d'écoles maternelles et élémentaires recommandées par certains rapports sont mises en œuvre ?

Si nous avons bien compris une des conséquences de la réforme de la formation des enseignants est de transformer le statut des futurs professeurs en les faisant passer de celui de fonctionnaire stagiaire en étudiants. Nous avons connu un précédent analogue il y a dix ans, sous M. Darcos, ce qui avait fait disparaître 18 000 postes. Est-il exact que la réforme de la formation prévue représenterait une économie d'environ 25 000 postes ?

Nous terminerons par une question concernant la non compensation de l'augmentation de la CSG pour les non titulaires. Nous vous avons adressé un courrier à ce propos.

Pour l'ensemble des fonctionnaires, la suppression de la cotisation salariale n'a apporté aucune amélioration de pouvoir d'achat puisqu'il a fallu créer une indemnité compensatrice.

Selon la circulaire du 15 janvier 2018 prise en application du décret 2017-1889 sur la mise en place de cette indemnité les agents contractuels dont le contrat est renouvelé à compter du 1er janvier 2018 n'en bénéficient plus. Le renouvellement d'un contrat ne devrait juridiquement pas être considéré comme un nouveau contrat, nous demandons que des mesures soient prises pour permettre aux agents concernés d'en bénéficier à nouveau.